

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du 06 juillet 2018**

Le six juillet deux mil dix huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET et PALIS, POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

06-07-2018-08

Pouvoirs : Mr HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Date de convocation le 04-07-2018

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 11
Procuration : 1
Votants : 12

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD Marie Christine

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2018-2019 – CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL LO SOLAN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, la commune fait appel au Centre social Lo Solan de Mourenx pour assurer les actions d'animation au sein du groupe scolaire, que ce soit durant le temps de la restauration scolaire (animations au cours du double service) ou des activités de l'après-midi selon le planning PEDT validé par l'Inspection d'Académie.

Le Centre Social a présenté sa proposition d'intervention comportant :

- la présence de 1 animatrice sur toutes les journées scolaires, des ateliers éducatifs nombreux et variés, basés notamment sur les thèmes du vivre ensemble et du respect des règles de vie en communauté,
- la présence de l'animatrice à raison de 7 heures pour chaque vacance scolaire pour un temps de bilan de période et de préparation à chaque vacance scolaire.

Le coût de cette prestation est évalué à 18 000 € + 1 800 € TTC (frais de déplacement). Le centre social a donné un accord de principe contre défraiement des heures de mise à disposition de son agent (le chiffrage et le projet d'avenant sont en cours de rédaction pour le centre social).

Considérant la nécessité pour la commune de Mont de favoriser la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires par des actions locales et concertées avec l'ensemble des partenaires de l'éducation, considérant par ailleurs que le Centre Social Lo Solana de Mourenx favorise la création de lien social, de respect dans la commune et permet, par ses ateliers éducatifs, la compréhension par les enfants des règles de vie en communauté, décide de retenir la proposition du centre social pour le pilotage et la réalisation d'ateliers éducatifs au sein du groupe scolaire de Mont, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Le Maire sollicite l'assemblée pour examiner le partenariat et l'autoriser de signer la convention avec le centre social. Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

DÉCIDE de verser une subvention de 18 000 € au Centre Social Lo Solan, qui pourra être majorée de 1 800 euros pour les frais de déplacement, sur présentation de justificatifs

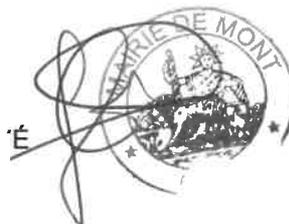
AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre Social

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/07/2018